



**AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 2761-2020
ENTRÉE EN VIGUEUR**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 4 mai 2020, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2761-2020 modifiant le Règlement sur les conditions d'émission de permis de construire 2370-2010 concernant l'émission de permis de construire dans le parc industriel, sur la rue des Nénuphars et sur le chemin Fortin.

Ce règlement n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 7 mai 2020, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement en cliquant sur le bouton à cet effet dans l'avis public déposé sur le site Internet de la Ville ou en contactant le Service du greffe en composant le 819 843-3333, poste 332 ou par courriel à l'adresse greffe@ville.magog.qc.ca.

Donné à Magog, le 2 juin 2020.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe